



**PROCES-VERBAL DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES, D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION SUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA ET LE CEPRB
Gitega, 18-19 octobre 2018**

I. Contexte

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet “renforcement des capacités pour la participation effective dans le Centre d'Echange pour la Prévention des Riques Biotechnologiques (CEPRB)”, UN Environment, en partenariat avec les pays éligibles comme le Burundi, a financé le projet Biosafety clearing House phase 3 (BCH III) relatifs aux trois ateliers de renforcement des capacités. Le premier atelier s'est déroulé du 4 au 5 septembre 2018 à Bujumbura sous la facilitation du Conseiller Régional en la personne de Mohamed Elyes. Suite à cet atelier, deux autres ateliers successifs étaient programmés du 16-19 octobre 2018 à Gitega (centre du pays). Malheureusement, un Conseiller Régional n'est pas venu pour raison de convenance personnelle. Comme on ne pouvait tout arrêter pour éviter de lourdes sanctions inhérents aux réservations faites et achats de divers articles, le Point focal national BCH, sur accord du coordonateur du projet, a animé le supposé troisième atelier à Gitega du 18 au 19 octobre 2018.

II. Objectif de l'atelier

L'atelier national avait pour objectif le renforcement des capacités, d'information et sensibilisation des parties prenantes sur les enjeux du Protocole de Cartagena et du CEPRB.

III. Déroulement

- *18/10/2018*

III.1. Présentation du programme

Le programme de 2 jours a été présenté par l'un des organisateurs de l'atelier (annexe 2)

III.2. Ouverture de l'atelier

Les activités de l'atelier ont été ouvertes par le Directeur des Forêts de l'OBPE en représentation du Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement en mission de travail à l'étranger. Lors de son allocution, il a fait savoir que ledit Protocole constitue un premier instrument multilatéral contraignant dans la gestion des Organismes Vivants Modifiés et qui facilite juridiquement la précaution et la prévention des risques biotechnologiques sur la santé et l'Environnement.



De gauche à droite : le Directeur des Forêts et le Point Focal national du BCH



Les participants

Progressant dans son discours, l'orateur a fait noter que le renforcement des capacités est nécessaire pour mieux comprendre les questions de biosécurité et aide les pays parties au Protocole à alimenter le CEPRB. De plus, il a mentionné que le choix des participants à l'atelier a été dicté par les rôles qu'ils jouent dans leurs institutions respectives.

Il a souhaité qu'à la fin de l'atelier, les participants puissent comprendre les enjeux du Protocole de Cartagena. Avant de terminer son discours, le Directeur des Forêts de l'OBPE a tenu à adresser ses sincères remerciements à l'endroit de UNEnvironnement qui ne cessent d'appuyer le Burundi dans la mise en oeuvre de certains projets en rapport avec la biodiversité et plus spécialement le BCH et aux participants pour avoir répondu présents, ce qui témoigne de leur intérêt à la conservation de la biodiversité et à la préservation de la santé humaine.

III.2. Présentation des participants

Avant d'observer une pause café, le modérateur a demandé aux participants de se présenter afin de se connaître, ce que les participants ont aussitôt fait à tour de rôle.

III.3. Première session: cadrage de l'atelier



De retour de la pause café, le Point Focal National en la personne de Monsieur Alphonse Fofu a d'abord fait le cadrage de l'atelier avant d'entrer dans le vif du sujet. Il leur a parlé de l'historique du projet qui a connu 3 phases. Chaque pays éligible a bénéficié de 2 phases parmi les trois. Il a dit que les pays ayant participé aux deux premières n'ont pas été assistés pour la troisième phase. Seuls les pays ayant exécuté phase I ou phase II ont eu ce financement pour la troisième phase dont le Burundi a-t-il souligné. Il a ensuite informé les participants que l'atelier auquel ils participent est le dernier et clôture en fait le projet ni été le report du deuxième atelier qui est prévu en

dates du 20-21 novembre 2018 à Gitega même.

III.4. Deuxième session: Introduction sur le Protocole de Cartagena (PC)

NB. C'est le Point Focal du PC qui allait faire cette présentation mais comme il était en mission à l'étranger, le Point Focal National BCH (PFN BCH) s'en est chargé.

Dans son introduction, le PFN BCH a d'abord parlé de l'historique du PC. Il a ensuite expliqué le contenu du PC, article par article, en insistant beaucoup plus sur les plus pertinents dont ceux qui parlent de l'objectif, champs d'application, de l'Accord Préalable en Connaissance de Cause, celui qui parle des conditions préalables pour déclencher le tout premier mouvement transfrontière des OVM destinés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés, les mouvements transfrontières non-intentionnels et les mesures d'urgence, l'évaluation des risques, les personnes de contact etc.). Les participants ont souvent interrompu le présentateur pour des éclaircissements surtout quand il a abordé l'article en rapport avec l'APCC. Sur ce point, le présentateur a pris son temps pour expliquer les procédures.

Après la présentation, il y a eu alors des échanges surtout concernant le Burundi. Par exemple, ils ont posé la question de savoir si il y a des OVM déjà importés au Burundi, surtout que c'est un pays qui a connu des périodes de guerre où le HCR était souvent intervenu en appuyant les réfugiés qui rentraient en leur donnant des vivres constitués essentiellement de maïs soupçonné d'être d'OVM par une certaine opinion. A ce point, le présentateur a répondu que importer les OVM au Burundi, il y a des procédures à suivre selon la destinée de ces OVM. Parmi ces procédures figurent des notifications, des décisions et des rapports d'évaluation des risques qui doivent se faire par écrit et conservés quelque part. Sans ces documents, toute présence d'OVM sur le territoire burundais est considérée comme illicite et clandestine a répondu l'orateur.

Etant donné que c'est le PF BCH, seul, qui animait l'atelier, il n'a pas voulu aborder le sujet en rapport avec le CEPRB car la première session s'est clôturée vers 16h00.

- 19/10/2018

III.5. Troisième session: Démonstration sur le CPRB



Avant d'aborder ce sujet, le PFN BCH a d'abord demandé à l'un des participants de faire un bref rappel de ce qui avait dit la veille. Un participant s'est donc proposé et est revenu sur certains articles. Après ce rappel, le PFN BCH a alors montré le CEPRB avec plusieurs options sur la page d'accueil. Il a ensuite montré différents menus déroulant à savoir l'accueil, le CEPRB, le Protocole, trouver l'information, ressources et aide. Dans ces menus, il a montré qu'il a plusieurs différentes informations relatives aux OVM et que tout dépend de ce qu'on recherche. Ensuite, il a donné un petit exercice que Mohamed avait donné lors du premier atelier. Il est libellé comme suit:

Vous avez un négoce au Mexique et souhaitez importer dans ce pays une cargaison de graines de coton en provenance des Etats-Unis à des fins de transformation alimentaire. Vous savez que le coton provenant des Etats-Unis est susceptible de contenir des éléments génétiquement modifiés. Utilisez le portail du BCH pour répondre aux questions suivantes :

- a) Quelles sont les variétés de coton qui ont été acceptées aux Etats-Unis et qui peuvent faire partie de la cargaison ?
- b) Quelle est la démarche à suivre pour que l'importation de cette marchandise soit autorisée au Mexique ?

Cet exercice leur a finalement servi de matière didactique puisqu'ils ont remarqué que le CEPRB est finalement un outil important pour trouver d'informations pertinentes relatives aux OVM.

Après la recherche d'informations, c'était le tour de leur enregistrement. Le PFN BCH est revenu sur la page d'accueil où il a montré la fenêtre par laquelle il faut passer pour enregistrer une information. En y posant la fléchette, les participants ont constaté le contraire par rapport aux autres menus car aucune information à rechercher à ce niveau. Le présentateur leur a donc dit qu'il s'agit d'une fenêtre uniquement réservée au PFN BCH et aux autres inscrits en tant qu'utilisateurs nationaux autorisés. Il a fait savoir que seules les informations publiées au CEPRB par le PFN BCH peuvent être consultées et que celles introduites par les utilisateurs nationaux autorisés doivent être approuvées par le PF pour qu'elles puissent être accessibles.

Ensuite, le PFN BCH s'est connecté pour montrer comment l'enregistrement se fait quand il a eu une information. C'est à partir des enregistrements nationaux qu'il a démontré comment on enregistre et modifie un dossier déjà enregistré. Il leur a montré l'enregistrement en rapport avec l'Autorité nationale compétente et a montré aussi, si elle venait de changer, comment faire pour modifier le dossier.

Trouvant que les enregistrements n'étaient pas aussi nombreux, les participants ont demandé de voir l'état d'enregistrements des pays expérimentés comme les Etats-Unis d'Amérique, ce que le PF a vite fait. Evidemment, ils ont constaté que les USA sont vraiment expérimentés dans le domaine d'OVM car ils ont beaucoup de dossiers enregistrés. Le PF leur a fait savoir que les USA ne sont pas Partie au Protocole mais mettent des informations dans le CEPRB. Ils ont voulu savoir pourquoi ? Le PFN leur a dit tout simplement que les USA sont tellement avancés de telle façon qu'ils ne peuvent pas retourner en arrière en ratifiant le Protocole alors qu'ils ont leur réglementation interne efficace et cohérente avec l'objectif du Protocole.

IV. Conclusion



Au terme de l'atelier qui a débuté du 18 au 19 octobre 2018 à Gitega, les participants ont appris beaucoup de choses en rapport avec le Protocole de Cartagena considéré comme le seul instrument juridique au niveau international en rapport avec les OVM. Cet instrument peut être complété par une réglementation nationale pour autant qu'elle respecte l'objectif du Protocole.

Les participants ont aussi eu l'occasion de voir comment le CEPRB fonctionne tant au niveau de la recherche qu'au niveau de l'enregistrement des informations nationales.

La photo ci-dessus a été prise lors de la deuxième journée après que le Directeur des Forêts ait donc clôturé l'atelier de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur les enjeux du Protocole et du Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques. Cet atelier a été animé par le Point Focal National BCH.

Fait à Bujumbura, le 25/10/2018
Alphonse FOFO, PFN BCH

**Annexe 1: Atelier de renforcement des capacités, formation, information et sensibilisation sur le
Protocole de Cartagena et le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques
Biotechnologiques
Gitega, Hôtel la Palmeraie, 18-19/10/2018**

Discours de circonstance

**Monsieur l'Administrateur de la Commune de Gitega
Monsieur le Conseiller au Cabinet du MINEAGRIE ;
Messieurs les Points focaux du Protocole de Cartagena et du BCH ;
Mesdames/Messieurs les Agents de l'OBPE ;
Messieurs les représentants de la Société Civile ;
Monsieur le Journaliste ;
Distingués invités,
Mesdames/Messieurs.**

C'est un honneur et un plaisir d'être parmi vous pour procéder à l'ouverture solennelle de cet atelier de renforcement des capacités, de formation, d'information et de sensibilisation d'abord sur les enjeux du Protocole de Cartagena communément appelé aussi Protocole de biosécurité que le Burundi a bel et bien ratifié, puis sur le fonctionnement et l'importance du Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB) ou Biosafety Clearing House (BCH) en anglais. Je saisis donc cette opportunité pour vous souhaiter tous la bienvenue dans cette belle salle et surtout un excellent séjour pour ceux qui viennent de Bujumbura. Le choix de vos institutions que vous représentez ici n'est pas un hasard mais plutôt dicté par le fait que vous avez certainement un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Protocole de Cartagena signé dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et surtout dans l'alimentation du Centre en informations pertinentes. Pour votre information, le Protocole de Cartagena constitue le premier instrument multilatéral contraignant traitant les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et de sécurité environnementale. Il est pour l'instant le seul socle juridique sur lequel bâtir des normes internationales fondées sur le principe de précaution et de prévention dans ce domaine. Bien plus, le Protocole cherche à concilier les intérêts du commerce international avec les besoins de protection de l'environnement. Quant au BCH, il est établi par le Protocole pour aider les Parties à mettre en œuvre les dispositions du Protocole et à favoriser le partage d'informations et d'expériences sur les OGM.

**Mesdames/Messieurs,
Distingués invités,**

Le présent atelier s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement durable des capacités pour la participation effective au Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques des Nations Unies pour l'Environnement (ex-PNUE) qui appuie les pays éligibles dont le Burundi afin de s'acquitter de leurs obligations. Il a pour objectif de renforcer les capacités afin de mieux comprendre les questions de biosécurité. Comme avancées déjà réalisées, le Burundi a mis en place un cadre national de biosécurité et un projet de loi sur la biosécurité a été élaboré même si le processus de promulgation ne s'est pas encore accéléré depuis lors.

En effet, les OGM représentent une technologie de génie génétique prometteuse pour le développement agricole, alimentaire, pharmaceutique et même pour autres industries. Cependant, comme toute nouvelle technologie, les OGM présentent aussi des inconvénients, voire même des risques. Selon certains scientifiques, la diffusion de la biotechnologie pourra conduire à un appauvrissement de la diversité génétique, en conférant un même gène à de nombreuses espèces. De surcroît, l'utilisation des OGM soulève certaines inquiétudes quant aux risques potentiels qu'ils peuvent présenter pour la santé d'où le Protocole de Cartagena propose l'évaluation des risques avant leur consommation ou leur introduction dans l'environnement.

Evidemment, au Burundi, il est difficile d'établir avec exactitude la situation des OVM faute de capacités tant humaine que technique. Néanmoins, il est nécessaire que les mécanismes prévus dans le cadre de la gestion de ce genre de biodiversité soient connus et maîtrisés.

**Mesdames/Messieurs,
Distingués invités,**

Durant les 2 jours de travail ici, vous allez vous familiariser avec le Protocole de Cartagena qui est un accord représentant une avancée considérable dans le droit international de l'environnement puisqu'il donne une portée opérationnelle aux principes de précaution et de prévention. Il est donc fondamental pour les pays en développement dont la législation en la matière est encore faible : cas du Burundi.

Quant au BCH que vous serez amenés à connaître son fonctionnement, il est le premier et le seul mécanisme d'échange d'informations créé dans le domaine des biotechnologies. Il est donc essentiel à la mise en œuvre réussie du Protocole qui l'a produit car les parties à ce Protocole ont l'obligation légale de fournir certains types d'informations au Centre d'échange dans un délai et des cadres définis surtout que certaines dispositions ne peuvent pas être mises en œuvre sans l'utilisation du Centre d'échange.

Après ces 2 jours de travail, nous souhaiterions que tous les participants aient des connaissances nécessaires sur le Protocole et le Centre d'Echange. Je vous invite donc à suivre avec attention et efficacité la matière vous réservée pour que tout le programme prévu soit achevé dans les délais. De retour dans vos institutions respectives, rassemblez toutes les informations en rapport avec les OVM et envoyez-les au Point Focal du Centre pour enregistrement et publication.

**Mesdames/ Messieurs,
Distingués invités,**

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans remercier vous tous qui avez accepté notre invitation en dépit de vos multiples occupations. Votre présence ici témoigne de la volonté que vous avez toujours manifestée quand on organise ce genre d'activité.

Nos disons également merci aux Nations Unies pour l'Environnement qui n'a cessé d'appuyer le Burundi tant financièrement que techniquement pour la mise en œuvre de certains projets spécialement celui qui nous occupe aujourd'hui (BCH, phase 3) tout en rappelant que le projet BCH (phase 2) a été mis en œuvre au Burundi en 2008 et prend fin aujourd'hui en attendant éventuellement sa prolongation qui sera décidée lors de la prochaine Conférence des Parties sur la CDB.

C'est sur cette note de remerciements et de gratitude exprimés à vous tous ici présents, que je déclare ouverts les travaux de l'atelier de renforcement des capacités, formation, information et sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques.

**Vive le Burundi
Vive la coopération internationale
Je vous remercie**

Annexe: 2. Programme provisoire

Timing	Activité	Responsable
Jour 1		
8h30-9h00	Installation des participants	Hôtel
9h00-9h05	Présentation du programme	PF BCH
9h05-9h10	Mot d'accueil de l'Admicom	PF BCH
9h10-9h20	Discours de circonstance	DG/Représentant
9h20-9h40	Présentation des participants	PF BCH
9h40-10h00	Introduction sur le PC	PF
10h00-10h20	Pause-café	Hôtel
10h20-12h00	Protocole de Cartagena	PF
12h00-12h30	Echanges	Modérateur
12h30-14h00	Pause déjeuner	Hôtel
14h00-14h30	Présentation du portail	PF BCH
14h30-15h30	Recherche d'informations	PF BCH
15h30-16h00	Etude de cas	PF BCH
16h00-16h30	Echanges & fin de la journée	Modérateur
Jour 2		
8h30-8h50	Installation des participants	Hôtel
8h50-9h00	Récapitulatif du jour 1	Participant
9h00-10h00	Enregistrement d'information	PF BCH
10h00-10h30	Pause-café	Hôtel
10h30-12h00	Enregistrement d'informations (suite)	PF BCH
12h00-12h30	Echanges	PF BCH
12h30-13h30	Pause-déjeuner	Hôtel
13h30-13h45	Clôture de l'atelier	DG/Représentant

Annexe 3: Atelier de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et sur le CEPRB

Discours de cloture

**Mesdames/Messieurs les Directeurs ;
Messieurs le Point Focal BCH ;
Mesdames/Messieurs les cadres de différents Ministère ;
Monsieur le Journaliste;
Mesdames/Messieurs
Distingués invités.**

Nous voilà au terme de l'atelier de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et sur le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB) qui vient de se clôturer à Gitega à partir du 18 au 19 octobre 2018 à Gitega. Nous osons espérer que ces 2 jours vous ont été utiles surtout que vous avez eu de nouvelles informations relatives à un autre monde que vous ignorez, les Organismes Vivants Modifiés et leur réglementation. Sur ce, il faudra donc exploiter les capacités et informations reçues pour l'enrichissement et la pérennisation du Centre d'Echange.

Pour rappel, cet atelier a été organisé dans le cadre du projet Renforcement des capacités pour la participation effective dans le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques financé par les Nations Unies pour l'Environnement (ancien PNUE), notre partenaire technique et financier potentiel pour la mise en œuvre de certaines conventions internationales que le Burundi a ratifiées. C'est un atelier qui précède le deuxième qui n'a pas eu lieu mais reporté pour des raisons logistiques.

**Mesdames/Messieurs
Distingués invités.**

Nous saisissons donc cette occasion pour remercier les Nations Unies pour l'Environnement qui, nous le croyons, continuera à assister le Burundi pour différents projets soumis dans le cadre des Conventions.

Nous voudrions aussi remercier tous les participants à cet atelier pour avoir répondu à l'invitation au détriment de vos occupations habituelles, ce qui prouve votre engagement que vous attachez à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et plus particulièrement à son Protocole de Cartagena. Nous vous souhaitons aussi bon retour chez vous et dans vos services respectifs.

C'est sur ces mots de remerciement que nous déclarons clos l'atelier de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques qui vient de se tenir à Gitega du 18-19 octobre 2018.

**Vive le Burundi
Vive la coopération internationale**

Merci

